

Extension du réseau d'eau potable - Chemin de Bonnay

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier en date du 15 février 1995, M. Lucien VIEILLE a sollicité le raccordement au réseau d'eau potable de deux parcelles sises chemin de Bonnay.

Ces deux terrains sont issus de la division de la parcelle cadastrée section PY n° 63 classée en zone NB au plan d'occupation des sols.

Un certificat d'urbanisme a été délivré à M. VIEILLE le 24 octobre 1994. L'alimentation en eau potable de ces parcelles nécessite une extension du réseau d'eau sur 60 mètres de longueur.

L'extension du réseau, sous domaine public, sera réalisée par le Service des Eaux. Le projet est estimé à 54 000 F HT.

Conformément aux dispositions adoptées dans la délibération précédente, le montant de la participation demandée à M. VIEILLE pour cette extension sera de la moitié du montant du projet, soit 27 000 F HT.

La Commission Eau a émis en avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce projet,
- fixe la participation du pétitionnaire à 27 000 F HT.